



## LA CGT DIT NON

### À UNE REVALORISATION **SEGUR** SÉLECTIVE ET INÉGALITAIRE DANS LE PRIVÉ NON-LUCRATIF DU SECTEUR SOCIAL ET DU MÉDICO-SOCIAL

**La Fédération CGT Santé et Action Sociale a consulté les syndicats concernés relevant de son champ professionnel à l'occasion de la mise à signature de l'accord de méthode issu de la Mission Laforcade. Le verdict est sans appel : les syndicats sont très majoritairement CONTRE la signature. Les limites et la division posées par le Ministère dans le cadre de cet accord ne sont pas acceptables !**

➔ **Seraient concernés dès janvier 2022 certains professionnels du médico-social** (établissements et services pour personnes handicapées et les services de soins et d'intervention à domicile (SSIAD)) : les personnels soignants (les aides-soignant-e-s, les infirmier-e-s (toutes catégories), les cadres infirmier-e-s et cadres infirmier-e-s psychiatriques, les masseur-ses-kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes, les ergothérapeutes, les audio-prothésistes, les psychomotricien-ne-s, les auxiliaires de puériculture, les diététicien-ne-s) et les aides médico-psychologiques, les auxiliaires de vie sociale et les accompagnants éducatifs et sociaux.

➔ **Seraient exclus pour l'instant et remis à plus tard sous condition** d'un « rapprochement conventionnel effectif » hypothétique et de négociations futures très incertaines au niveau de la branche : **les autres métiers de l'accompagnement du médico-social** (Les éducateur-trices spécialisé-es ou techniques, les encadrant-es éducatif-ves de nuit, les éducateur-trices de jeunes enfants, les moniteur-trices éducateur-trices, les moniteur-trices d'atelier, les chefs d'atelier, les moniteur-trices de jardin d'enfant, les moniteur-trices d'enseignement ménager, les technicien-ne-s de l'intervention sociale et familiale, les conseiller-e-s en économie sociale et familiale, les psychologues,

les cadres de service éducatif et social, paramédical, les chefs de service éducatif, pédagogique et social, paramédical).

➔ **Seraient exclus tous les autres professionnels du secteur comme les personnels administratifs et personnels des services généraux, ainsi que l'ensemble des salarié-e-s du secteur social** (protection de l'enfance, aide aux familles et aux adultes).

#### **La CGT refuse cette revalorisation inégale et exige que :**

➤ **Tous les professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social sans distinction public/privé bénéficient immédiatement de 300 euros net MINIMUM intégrant les 183 € du SEGUR ! sous forme d'une augmentation de la valeur du point dans le privé ou de l'indice dans le public**

➤ **Une refonte complète des grilles de classification visant une réelle reconnaissance des qualifications et de l'engagement des salariés.**

➤ **Des recrutements en nombre suffisant pour permettre une prise en charge de qualité des bénéficiaires et l'amélioration des conditions de travail.**

**LE GOUVERNEMENT DOIT CESSER DE NOUS MÉPRISER EN SAUCISSONNANT LES NÉGOCIATIONS POUR MIEUX NOUS DIVISER EN ESPÉRANT CASSER NOTRE ESPRIT DE SOLIDARITÉ ENTRE COLLÈGUES ET NOS COMMUNAUTÉS DE TRAVAIL.**

**LA CGT APPELLE DÈS MAINTENANT  
À UNE NOUVELLE JOURNÉE D'ACTION/MOBILISATION**

**le 15 juin 2021**

**TOUS ENSEMBLE FAISONS DE CETTE JOURNÉE UNE MOBILISATION D'AMPLEUR  
POUR FAIRE ENTENDRE NOS REVENDICATIONS LÉGITIMES !**